

Qu'est-ce que les stress tests climatiques ?

Achevé de rédiger le
09 | 11 | 2022

Convaincue que le changement climatique impactera notre avenir, La Française a développé depuis 2015 une analyse approfondie sur l'exposition au changement climatique d'une entreprise. Cette expertise s'est traduite par le lancement d'une gamme de fonds Carbon Impact en actions, crédit, obligations souveraines et récemment en cross asset. En parallèle, nous avons développé des modèles propriétaires de mesure de la donnée carbone et, plus récemment, des stress tests climatiques afin de continuer à innover pour être à la pointe sur ces sujets.

QU'EST-CE QUE LES STRESS TESTS CLIMATIQUE ?

Les stress tests climatiques sont des mesures de l'exposition des actifs d'un portefeuille aux : (1) Risques physiques et (2) Risques de transition. Ces risques constituent des Risques Climatiques.

1. Les risques physiques sont équivalents **aux effets des catastrophes naturelles causées par le changement climatique** dont nous constatons tous déjà les effets drastiques : vagues de chaleur, sécheresse, inondations, tornade, etc... Leur intensité et les coûts associés sont liés à l'augmentation de la température moyenne mondiale. Par exemple, les activités humaines ont eu un impact sur le réchauffement de la planète (+1,3°C par rapport aux niveaux préindustriels) qui correspond à la destruction de 0,3% du PIB mondial par an.
2. Les risques de transition sont liés **à l'évolution du cadre réglementaire** avec la mise en place de taxes carbone et l'évolution des modèles économiques des entreprises vers la réduction des émissions de carbone. Aujourd'hui encore, les activités de certaines entreprises ne sont pas compatibles avec cette transition et, par conséquent, elles souffriront de ces changements. Nous les appelons **les actifs échoués**.

Parallèlement à ces risques, il existe également des opportunités liées au concept de transition, qui constitue le troisième pilier des stress tests climatiques.

COMMENT MESURER LES RISQUES CLIMATIQUES ?

Il existe aujourd'hui tout un écosystème sur la mesure du risque climatique. La mesure du risque est appliquée à des scénarios de température à l'horizon 2030 et 2050. 3 scénarios de température sont souvent utilisés :

- **Le scénario 1,5°C** dit " zéro émission nette ". C'est l'objectif que nous visons même s'il semble de moins en moins réalisable aujourd'hui.
- **Le Scénario 2°C** défini lors de l'accord de Paris sur le climat en 2015.
- **Le Scénario 3,5°C** qui est le scénario avec peu ou pas d'investissements ou d'actions vers la réduction des émissions de carbone.

Les risques physiques sont positivement corrélés à la sévérité des scénarios car ils augmentent avec la température. Au contraire, **les risques liés à la transition** sont corrélés négativement à la gravité des scénarios, car le scénario le plus pessimiste est celui de la moindre action dans la transition.

Ces trois scénarios sont également associés à des modèles de trajectoires d'utilisation des combustibles fossiles, de niveaux de taxe carbone et de mesures plus ou moins coercitives sur les industries les plus polluantes.

L'EXPERTISE DE LA FRANÇAISE

Chez La Française, notre analyse de l'impact carbone couvre toutes les classes d'actifs (actions, obligations d'entreprises, ou souveraines ainsi que l'immobilier).

Cette expertise, ainsi que notre recherche ESG et notre expertise en modélisation financière, nous permet d'estimer les différents chocs climatiques sur les émetteurs et sur leurs instruments financiers. Pionniers de la Trajectoire Bas Carbone, nous avons choisi d'aller plus loin en **intégrant un reporting des risques climatiques sur nos fonds à impact carbone**. Notre objectif est d'aider les investisseurs à continuer à innover et à comprendre comment nos choix d'investissement impactent l'économie et le climat.



128, bd Raspail 75006 Paris - France
Tél. +33 (0)1 44 56 10 00
Fax +33 (0)1 44 56 11 00

www.la-francaise.com

Publication à caractère informatif, et non à caractère promotionnel, destinée aux clients non-professionnels au sens de la Directive MIF2.

Source : La Française Asset Management.

La Française Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF (www.amf-france.org) sous le n°GP 97-076 le 1er juillet 1997. La Française AM Finance Services, entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le n°18673 (www.acpr.banque-france.fr) et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13007808 le 4 novembre 2016. Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et ne constituent pas un engagement contractuel du Groupe La Française. Ces appréciations sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française. Coordonnées internet des autorités de tutelle: Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr, Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org.